

Autorité
de la concurrence



**Décision n° 19-DCC-183 du 27 septembre 2019
relative à la prise de contrôle conjoint de la société
Sodiam Exploitation par Sodiam Invest aux côtés de l'ACDLec**

L'Autorité de la concurrence,

Vu le dossier de notification adressé au service des concentrations le 12 juillet 2019 et déclaré complet le 10 septembre 2019, relatif à la prise de contrôle conjoint de la société Sodiam Exploitation par la société Sodiam Invest aux côtés de l'ACDLec, et matérialisée par un acte de cession d'actions en date du 3 juin 2019 et un acte de substitution en date du 12 juillet 2019 ;

Vu le livre IV du code de commerce relatif à la liberté des prix et de la concurrence, et notamment ses articles L. 430-1 à L. 430-7 ;

Vu les éléments complémentaires transmis par les parties au cours de l'instruction ;

Adopte la décision suivante :

1. L'opération notifiée consiste en la prise de contrôle conjoint par la société Sodiam Invest aux côtés de l'Association des Centres Distributeurs E. Leclerc (« ACDLec ») de la société Sodiam Exploitation, laquelle exploite un point de vente à dominante alimentaire de type hypermarché sous enseigne E. Leclerc, d'une surface de 9 320 m², situé à Moisselles (95). Elle constitue une opération de concentration au sens de l'article L. 430-1 du code de commerce. Compte tenu des chiffres d'affaires réalisés par les entreprises concernées, l'opération ne relève pas de la compétence de l'Union européenne. En revanche, les seuils de contrôle relatifs au commerce de détail mentionnés au point II de l'article L. 430-2 du code de commerce sont franchis. La présente opération est donc soumise aux dispositions des articles L. 430-3 et suivants du code de commerce relatifs à la concentration économique.
2. Au vu des éléments du dossier, l'opération n'est pas de nature à porter atteinte à la concurrence sur les marchés concernés.

DÉCIDE

Article unique : L'opération notifiée sous le numéro 19-184 est autorisée.

La présidente,

Isabelle de Silva

© Autorité de la concurrence